

MENTIONS LÉGALES

En application de l'article XII.6 du Code de droit économique

Le Site Internet www.studiosenzzo.com et le Studio Senzzo sont la propriété de :

Brigitte Raoult, 324 Chaussée de La Hulpe ,1170 Bruxelles, BELGIQUE

Téléphone : +32(0)477/59.47.16

Email : studiosenzzo@gmail.com

Numéro d'entreprise BCE : BE0735.824.479

Numéro de TVA : BE 0735.824.479– pas d'application – franchise TVA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour, le 01/12/2022

1. Objet de la vente

Le Studio Senzzo, représenté par Brigitte Raoult, vend au client une formation d'initiation à la bijouterie, avec utilisation de la méthode de la cire perdue, en un ou plusieurs cours selon la demande. L'objet de la vente comprend également l'utilisation des outils et matériaux de fabrication d'un bijou par personne ; bague, bracelet, paire de boucles d'oreille, pendentif. Le bijou sera produit en bronze, laiton ou argent. La coulée du bijou en or est possible, sur devis. Si le poids du bijou excède 10 g, il sera demandé un forfait de 1.5 € (un euro et cinquante cents) par gramme d'argent ou de métal supplémentaire.

2. Prix de vente

Le prix de la formation s'élève à 130 € (cent trente euros) en individuel, ou 105 € (cent cinq euros) par personne en groupe, ou 160 € (cent soixante euros) pour un couple adulte-enfant.

3. Modalités d'exécution du paiement

Un acompte de 50% du prix de la formation devra être versé au plus tard deux semaines avant le début de la formation sur le compte n° BE 84 7370 5053 8659 auprès de la KBC

4. Modalités d'exécution de la livraison

Le client repartira avec son bijou lors du dernier cours. Si le client demande que la finition de sa pièce soit faite à l'atelier, le bijou sera retiré au Studio Senzzo, 324 Chaussée de La Hulpe, 1170 Bruxelles, par le client dans un délai de 3 mois après le dernier jour de cours. Passé ce délai, le Studio Senzzo ne pourra pas garantir la remise du bijou.

5. Echanges et remboursements

Les formations peuvent être annulées ou reportées – cette dernière solution est préférable - par le client, moyennant un avertissement par mail à studiosenzzo@gmail.com. Les formations peuvent être reportées, sans frais, moyennant un avertissement au plus tard 15 jours avant le premier cours. Sinon, un supplément de 10% sera dû pour les formalités administratives.

En cas d'annulation d'une formation par le client, un pourcentage du montant total sera dû en fonction du délai d'avertissement : 15 jours ou plus, avant le début du stage, 20% ; 14 jours ou moins, avant le début du stage, 50%. Le Studio Senzzo se garde le droit d'annuler ou reporter un cours. Le client en sera averti.

dans les plus bref délais. Dans la mesure du possible, une nouvelle date sera définie en accord avec le client. Sinon, la totalité du montant versé sera remboursée au client.

6. Clause de médiation

Tout différend sera réglé de préférence à l'amiable. Les litiges seront soumis à la compétence exclusive des juridictions francophones de Bruxelles, Belgique.